

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 2012-00 TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À :

- Intégrer la section 40, « *Dispositions applicables aux zones H-325 et H-326* »;
- Intégrer la section 43, « *Dispositions applicables à la zone M-554* ».

AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-09

- Avis est donné que lors d'une séance tenue le 12 avril 2022, le conseil municipal de la ville de Sainte-Catherine a adopté le premier projet de règlement numéro 2012-18 intitulé « Règlement numéro 2012-18 modifiant le règlement numéro 2012-00 tel qu'amendé concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de manière à :
 - Intégrer la section 40, « *Dispositions applicables aux zones H-325 et H-326* »;
 - Intégrer la section 43, « *Dispositions applicables à la zone M-554* ».

Ce projet de règlement s'applique aux zones H-325, H-326 et C-554.

ZONES VISÉES	ADRESSES CONCERNÉES
H-325	5860 boulevard Saint-Laurent (Terrain des Chevaliers de Colomb)
H-326	5860 boulevard Saint-Laurent (Terrain des Chevaliers de Colomb)
C-554	Route 132 : 4740 à 4810 Lots 2 372 268-001, 2 371 941 et 4 073 174

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le 5 mai 2022 à 19 h dans la salle du conseil sise au 5465 boulevard Marie-Victorin, à la Ville de Sainte-Catherine.

EXPLICATIONS

L'objet de cette assemblée est d'informer les citoyens des diverses modifications qui seront apportées au règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale 2012-00. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou tout autre membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer sur les modifications apportées au règlement.

OBJET DU RÈGLEMENT

Ce projet de règlement a pour principal objet de :

- Intégrer la section 40, « *Dispositions applicables aux zones H-325 et H-326* »;
- Intégrer la section 43, « *Dispositions applicables à la zone M-554* ».

Ce projet de règlement peut être consulté aux Services des affaires juridiques et greffe, sis au 5465 boulevard Marie-Victorin, à Ville de Sainte-Catherine, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h. De plus, toute personne désirant prendre connaissance du projet de règlement peut le faire en consultant le site internet de la municipalité, dans la section *Avis publics*.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le Service de l'aménagement du territoire et développement économique, au numéro (450) 632-0590 poste 5130.

Donné à Sainte-Catherine, ce 21 avril 2022



Mme Danielle Chevrette, greffière par intérim